



Rapport de mise en oeuvre 2025-2026

15 septembre 2026



Crédit photo : Conseil de bassin de la rivière Etchemin (Milieu hydrique en milieu agricole à Saint-Isidore)

Rapport de mise en œuvre du Plan régional des milieux humides et hydriques de La Nouvelle-Beauce 2025-2026

Le chapitre 6 intitulé « *Stratégies de conservation* » du Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH) de La Nouvelle-Beauce prévoit le suivi et l'évaluation du plan d'action du PRMHH.

À cet égard, le Service de l'aménagement et du développement du territoire de la MRC de La Nouvelle-Beauce a été désigné comme le service responsable de la mise en œuvre du PRMHH et s'est engagé à tenir une rencontre annuelle afin de faire le point.

C'est ce même service qui est aussi responsable de produire, annuellement, un bilan détaillant les actions initiées, en cours et complétées. Les progrès réalisés par rapport aux cibles fixées pour chaque action sont mis de l'avant et les budgets alloués à la mise en œuvre, ainsi que les partenaires ayant contribué doivent également être identifiés. Une partie du bilan est dédiée à une évaluation qualitative de l'avancement du plan d'action, mettant en lumière les réussites et les défis rencontrés au cours de l'année.

Ce bilan annuel est présenté à la Commission d'aménagement et de développement du territoire de la MRC et soumis au Conseil des maires. Il sera également rendu public sur la page dédiée au PRMHH sur le site Internet de la MRC de La Nouvelle-Beauce.

- | | |
|--|--|
| ✓ Rencontre annuelle du Service de l'aménagement et du développement du territoire | <i>Rencontre tenue le 29 juillet 2026</i> |
| ✓ Production d'un bilan annuel – contenu incontournable : | |
| ○ Actions initiées, en cours et complétées; | <i>Voir section 2 de ce rapport</i> |
| ○ Progrès réalisés par rapport aux cibles fixées; | <i>Voir section 3 de ce rapport</i> |
| ○ Les contributions des partenaires; | <i>Voir section 4 de ce rapport</i> |
| ○ Les budgets alloués; | <i>Voir section 6 de ce rapport</i> |
| ○ Évaluation qualitative de l'avancement de la mise en œuvre du Plan d'action. | <i>Voir section 7 de ce rapport</i> |
| ✓ Dépôt du rapport de mise en œuvre 2025-2026 : | |
| ○ à la Commission d'aménagement et de développement du territoire | <i>Rapport déposé le 15 septembre 2026</i> |
| ○ au conseil des maires | <i>Rapport déposé le 15 septembre 2026</i> |
| ○ en ligne, sur la page web du PRMHH | <i>Rapport déposé le 16 septembre 2026</i> |

Prendre note que le présent rapport dresse un bilan pour les périodes suivantes :

- 1^{er} avril 2025 au 31 mars 2026 : montants engagés
- 4 septembre 2025 au 3 septembre 2026 : bilan de la mise en œuvre du PRMHH

Rapport de mise en œuvre du Plan régional des milieux humides et hydriques de La Nouvelle-Beauce 2025-2026

TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES ACRONYMES	4
LISTE DES TABLEAUX	4
LISTE DES FIGURES	4
1 ENTRÉE EN VIGUEUR DU PLAN RÉGIONAL DES MILIEUX HUMIDES ET HYDRIQUES DE LA MRC DE LA NOUVELLE-BEAUCE	5
2 ACTIONS INITIÉES, EN COURS ET COMPLÉTÉES	6
2.1 Actions en cours	7
2.2 Actions à débiter prochainement	8
3 SUIVI DE L'ATTEINTE DES CIBLES.....	9
4 PARTENARIATS ET COLLABORATION	10
5 AIDE FINANCIÈRE POUR LA MISE EN ŒUVRE DES PLANS RÉGIONAUX DES MILIEUX HUMIDES ET HYDRIQUES	11
6 SUIVI DES DÉPENSES ENGAGÉES ET RÉELLES.....	12
7 ÉVALUATION QUALITATIVE DE L'AVANCEMENT	13
ANNEXE 1. État d'avancement des actions issues du Plan d'action.....	14
ANNEXE 2. Informations sur les milieux humides à caractérisés à l'été 2026 dans le cadre des actions 1.1.1 et 1.1.2.....	16

Rapport de mise en œuvre du Plan régional des milieux humides et hydriques de La Nouvelle-Beauce 2025-2026

LISTE DES ACRONYMES

BV	Bassin versant
CBE	Conseil de bassin de la rivière Etchemin
CIC	Canards illimités Canada
COBARIC	Comité de bassin de la rivière Chaudière
CRECA	Conseil régional de l'environnement Chaudière-Appalaches
MELCCFP	Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs
MHH	Milieux humides et hydriques
MHHI	Milieux humides et hydriques d'intérêt
MHum	Milieux humides
MHy	Milieux hydriques
PRMHH	Plan régional des milieux humides et hydriques

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1. Suivi de l'atteinte des cibles des actions débutées et à débiter prochainement.....	9
Tableau 2. Suivi des dépenses engagées et réelles : 1 ^{er} avril 2025 au 31 mars 2026.....	12

LISTE DES FIGURES

Figure 1. Page web du Plan régional des milieux humides et hydriques de La Nouvelle-Beauce	5
Figure 2. État d'avancement des actions issues du plan d'action	6
Figure 3. Faits saillants – Aide financière pour la mise en œuvre des Plans régionaux des milieux humides et hydriques	11

Rapport de mise en œuvre du Plan régional des milieux humides et hydriques de La Nouvelle-Beauce 2025-2026

1 ENTRÉE EN VIGUEUR DU PLAN RÉGIONAL DES MILIEUX HUMIDES ET HYDRIQUES DE LA MRC DE LA NOUVELLE-BEAUCE

C'est le 4 septembre 2025, par l'adoption de la résolution numéro 18059-08-2025 que le PRMHH de La Nouvelle-Beauce est entré en vigueur. Depuis cette date, celui-ci est disponible en ligne sur la page web de la MRC. (Voir la Figure 1)

Figure 1. Page web du Plan régional des milieux humides et hydriques de La Nouvelle-Beauce¹



Le présent rapport marque donc, presque jour pour jour, le premier anniversaire du PRMHH de La Nouvelle-Beauce qui vise une période de 10 ans, soit 2025-2035.

Rappelons que le PRMHH avait été déposé au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) en 2022 pour approbation et que c'est seulement en septembre 2025 que la MRC a reçu cette approbation. Ce délai a nécessairement eu des impacts sur les échéances et la période couverte par le PRMHH qui était initialement prévue pour la période 2022-2032.

¹ MRC de La Nouvelle-Beauce : <https://www.nouvellebeauce.com/citoyens/environnement/plan-regional-des-milieux-humides-et-hydriques/>

Rapport de mise en œuvre du Plan régional des milieux humides et hydriques de La Nouvelle-Beauce 2025-2026

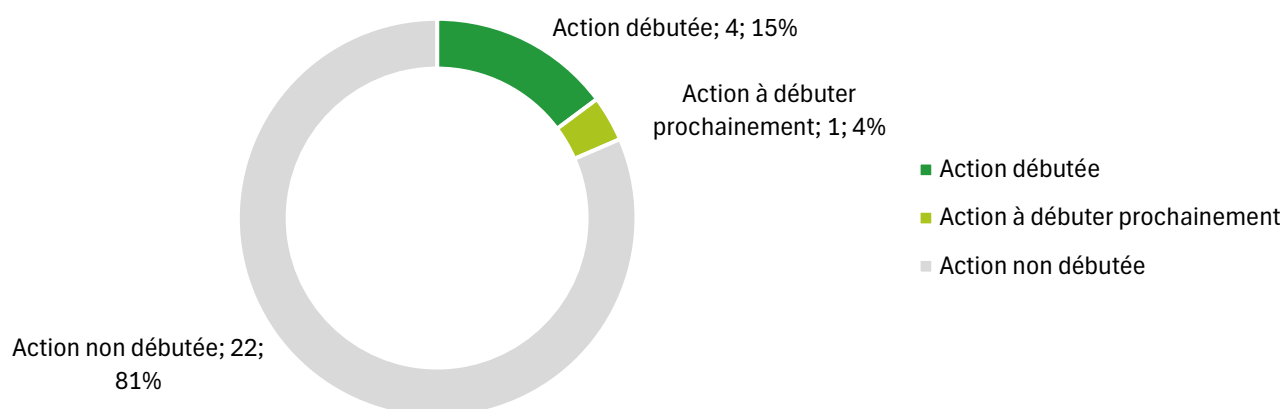
2 ACTIONS INITIÉES, EN COURS ET COMPLÉTÉES

Le plan d'action du PRMHH de La Nouvelle-Beauce comprend :

4
10
27
Orientations
Objectifs
Actions

Parmi les 27 actions identifiées au plan d'action, 4 d'entre elles sont en cours et 1 d'entre elles est à débiter prochainement, soit en 2026-2027. 22 actions, soit 81 % des actions, sont non débutées à ce jour. (Voir la Figure 2 et l'ANNEXE 1 pour plus de détails)

Figure 2. État d'avancement des actions issues du plan d'action



Orientation 1 : Améliorer les connaissances concernant les milieux humides et hydriques de notre territoire.

4 actions en cours

1 action non débutée

Orientation 2 : Sensibiliser l'ensemble des acteurs du territoire relativement aux services écologiques, économiques et sociaux que rendent les milieux humides et hydriques, et à leur protection.

1 action à débiter

7 actions non débutées

Orientation 3 : Mettre en place des mesures visant la conservation des milieux humides et hydriques du territoire.

7 actions non débutées

Orientation 4 : Élaborer des projets d'intervention sur le territoire permettant la restauration et la création de milieux humides et hydriques visant l'atteinte de l'objectif d'aucune perte nette

6 actions non débutées

Rapport de mise en œuvre du Plan régional des milieux humides et hydriques de La Nouvelle-Beauce 2025-2026

2.1 Actions en cours

1.1.1 Caractériser les milieux humides et hydriques d'intérêt (MHHI) visés pour la protection afin d'identifier les services écologiques

Partenaire	Conseil régional de l'environnement Chaudière-Appalaches (CRECA)
Échéancier	Printemps 2026 – automne 2027
Avancement	± 50 %

Ce projet vise à acquérir de nouvelles connaissances (fines) sur certains milieux humides (MHum)². Les connaissances seront acquises dans le but de nourrir les réflexions entourant les différents documents de planification en cours d'élaboration. Plusieurs données et connaissances seront récoltées : inventaire des services écologiques basés sur les données géomatiques, validation du type de milieu humide, validation de la délimitation du milieu humide, évaluation de la biodiversité (communautés végétales, salamandres, anoures, oiseaux et grande faune) et inventaire des stocks de carbone.

1.1.2 Caractériser les milieux humides et hydriques (MHH) présentant une opportunité de conservation afin de préciser l'utilisation future

Partenaire	CRECA
Échéancier	Printemps 2026 – automne 2027
Avancement	± 50 %

Ce projet vise à acquérir de nouvelles connaissances (fines) sur certains MHum³. Les connaissances seront acquises dans le but de nourrir les réflexions entourant les différents documents de planification en cours d'élaboration. Plusieurs données et connaissances seront récoltées dans le cadre de cette activité : validation du type de milieu humide, validation de la délimitation du milieu humide, évaluation de la biodiversité (communautés végétales), analyse de l'intégrité écologique basée sur les données géomatiques et inventaire des stocks de carbone.

1.2.1 Uniformiser la qualité des données géomatiques quant à la nature et les limites des MHH potentiels

Partenaire	Canards illimités Canada (CIC)
Échéancier	Automne 2024 – automne 2026
Avancement	± 80 %

Ce projet vise à acquérir de nouvelles connaissances générales sur les MHum sur le territoire d'application du PRMHH. Plus spécifiquement, les connaissances seront dans le but de nourrir les réflexions entourant les différents documents de planification en cours d'élaboration. Des données générales seront recueillies pour l'ensemble des MHum de plus de 0,3 hectare sur le territoire.

1.2.2 Améliorer la qualité des données géomatiques sur les bandes riveraines : territoire du bassin versant de la rivière Chaudière

Partenaire	Comité de bassin de la rivière Chaudière (COBARIC)
Échéancier	Printemps 2026

² Voir l'ANNEXE 2 pour plus de détails sur les MHum visés en 2026

³ Voir l'ANNEXE 2 pour plus de détails sur les MHum visés en 2026

Rapport de mise en œuvre du Plan régional des milieux humides et hydriques de La Nouvelle-Beauce 2025-2026

Avancement 100 % (bassin versant de la rivière Chaudière seulement)

Ce projet vise à procéder, sur le territoire du bassin versant (BV) de la rivière Chaudière en Nouvelle-Beauce, à la caractérisation simplifiée de la qualité des bandes riveraines grâce à l'outil SILVA; outil développé par le Laboratoire de télédétection environnementale par drone (TED) de l'Institut national de la recherche scientifique, centre Eau, Terre et Environnement (INRS-ETE). Cette caractérisation simplifiée des bandes riveraines du territoire se veut une première étape dans l'acquisition d'un portrait du territoire. La méthode utilisée, bien que non parfaite, permet d'identifier relativement rapidement les endroits où prioriser les premières actions.

2.2 Actions à débiter prochainement

1.2.2 Améliorer la qualité des données géomatiques sur les bandes riveraines : territoire du bassin versant de la rivière Etchemin

Partenaire Conseil de bassin de la rivière Etchemin (CBE)

Échéancier À déterminer

Ce projet vise à procéder, sur le territoire du bassin versant (BV) de la rivière Etchemin en Nouvelle-Beauce, à la caractérisation simplifiée de la qualité des bandes riveraines grâce à l'outil SILVA; outil développé par le Laboratoire de télédétection environnementale par drone (TED) de l'Institut national de la recherche scientifique, centre Eau, Terre et Environnement (INRS-ETE). Cette caractérisation simplifiée des bandes riveraines du territoire se veut une première étape dans l'acquisition d'un portrait du territoire. La méthode utilisée, bien que non parfaite, permet d'identifier relativement rapidement les endroits où prioriser les premières actions.

2.1.1 Lancer des appels de projets pour la visite de MHH protégés directement ou indirectement

Partenaire Conseil régional de l'environnement Chaudière-Appalaches (CRECA)

Échéancier À déterminer

Ce projet vise à organiser la tenue de visites de milieux humides et hydriques (MHH) en Nouvelle-Beauce afin de sensibiliser l'ensemble des acteurs du territoire relativement aux services écologiques, économiques et sociaux que rendent ceux-ci. Une variété de MHH (différents contextes et types de MHH) sera visée. Dans un premier temps, les élu.e.s municipaux seront visés afin de les sensibiliser à ces enjeux; ce public cible est particulièrement important puisque l'élaboration du PRMHH date déjà d'un moment (2022) et plusieurs nouveaux élus.e.s doivent s'approprier le PRMHH. Dans un deuxième temps, d'autres visites de MHH pourraient être offertes à la population en général.

Rapport de mise en œuvre du Plan régional des milieux humides et hydriques de La Nouvelle-Beauce 2025-2026

3 SUIVI DE L'ATTEINTE DES CIBLES

Chacune des actions du PRMHH de La Nouvelle-Beauce est accompagnée d'un indicateur de suivi, soit une cible. Voici, ci-dessous, un suivi de l'atteinte des cibles des actions débutées et de celles à débiter prochainement.

Tableau 1. Suivi de l'atteinte des cibles des actions débutées et à débiter prochainement

ACTION	INDICATEUR DE SUIVI (CIBLE)	COMMENTAIRE
Actions débutées		
1.1.1 Caractériser les MHHI visés pour la protection afin d'identifier les services écologiques	100 % (7,25 ha) des MHHI visés pour la protection sont caractérisés	Réalisé - Été 2026 : 2,46 ha Prévu - Été 2027 : 4,8 ha L'atteinte de cette cible est prévue d'ici la fin de l'année 2027.
1.1.2 Caractériser les MHH présentant une opportunité de conservation afin de préciser l'utilisation future	100 % (24,98 ha) des MHH visés pour la conservation et propriété des municipalités	Réalisé - Été 2026 : 10,24 ha Prévu - Été 2027 : 14,74 ha L'atteinte de cette cible est prévue d'ici la fin de l'année 2027.
1.2.1 Uniformiser la qualité des données géomatiques quant à la nature et les limites des MHH potentiels	Couverture de 100 % du territoire	L'atteinte de cette cible est prévue d'ici la fin de l'année 2026 (lors du dépôt des données par CIC)
1.2.2 Améliorer la qualité des données géomatiques sur les bandes riveraines	Couverture de 25 % du territoire	Réalisé - 2026 : Caractérisation simplifiée des bandes riveraines du territoire du BV de la rivière Chaudière x MRC de La Nouvelle-Beauce (environ 65 % du territoire) Prévu - 2027 : Caractérisation simplifiée des bandes riveraines du territoire du BV de la rivière Etchemin x MRC de La Nouvelle-Beauce (environ 35 % du territoire) La caractérisation simplifiée nous permettra d'identifier les secteurs à prioriser pour des activités de caractérisation plus complètes.
Actions à débiter prochainement		
2.1.1 Lancer des appels de projets pour la visite de MHH protégés directement ou indirectement	5 activités de visite	Prévu - 2027 : Tenue de visites de MHH. Le nombre de visites en 2027 reste à confirmer.

Rappelons toutefois l'orientation #4 du plan d'action mentionnant l'objectif d'aucune perte nette de MHH en Nouvelle-Beauce. Afin de suivre l'atteinte de cet objectif, il faut nécessairement être en mesure de compiler des données relativement aux pertes de MHH en Nouvelle-Beauce. La MRC devra prévoir des mécanismes afin de suivre les pertes de MHH, mais aussi la restauration et la création de MHH sur son territoire.



Rapport de mise en œuvre du Plan régional des milieux humides et hydriques de La Nouvelle-Beauce 2025-2026

4 PARTENARIATS ET COLLABORATION

Dans le cadre de cette première année de mise en œuvre de son premier PRMHH, la MRC de La Nouvelle-Beauce a pu compter sur de nombreux partenaires tels que :

- [Canards illimités Canada \(CIC\)](#)
- [Conseil régional de l'environnement Chaudière-Appalaches \(CRECA\)](#)
- [Conseil de bassin de la rivière Etchemin \(CBE\)](#)
- [Comité de bassin de la rivière Chaudière \(COBARIC\)](#)

La MRC reste ouverte à collaborer avec d'autres partenaires au cours des prochaines années de mise en œuvre de son PRMHH.

Rapport de mise en œuvre du Plan régional des milieux humides et hydriques de La Nouvelle-Beauce 2025-2026

5 AIDE FINANCIÈRE POUR LA MISE EN ŒUVRE DES PLANS RÉGIONAUX DES MILIEUX HUMIDES ET HYDRIQUES

En mars 2025, la MRC de La Nouvelle-Beauce a reçu, de la part du MELCCFP, une aide financière pour la mise en œuvre de son PRMHH. Voici quelques faits saillants en lien avec cette aide financière :

Figure 3. Faits saillants – Aide financière pour la mise en œuvre des Plans régionaux des milieux humides et hydriques

241 292 \$

Montant reçu

20 mars 2025

Début de l'aide financière

29 septembre 2028

Fin de l'aide financière

Il s'agit donc d'une somme intéressante afin de démarrer la mise en œuvre du PRMHH de La Nouvelle-Beauce, mais celle-ci ne permet pas de couvrir les dépenses pour la durée entière de la première mouture du PRMHH de La Nouvelle-Beauce, soit jusqu'en 2035. Après le 29 septembre 2028, la MRC devra donc trouver d'autres sources de financement pour continuer d'assurer la mise en œuvre et le suivi de son plan d'action.

Face à ces constats, depuis 2023, le conseil des maires s'est engagé à verser une somme de 5 000 \$ par année qui sera déposée dans un fonds dédié à la mise en œuvre du plan d'action.

Rapport de mise en œuvre du Plan régional des milieux humides et hydriques de La Nouvelle-Beauce 2025-2026

6 SUIVI DES DÉPENSES ENGAGÉES ET RÉELLES

Les chiffres présentés dans le tableau ci-dessous présentent les montants engagés et les dépenses réelles en lien avec la mise en œuvre du PRMHH pour la période du 1^{er} avril 2025 au 31 mars 2026.

Tableau 2. Suivi des dépenses engagées et réelles : 1^{er} avril 2025 au 31 mars 2026

Action	Partenaire	Montant engagé	Aide financière
Coordination de projet (ressources humaines de la MRC)	Non applicable	51 689 \$	☒
1.1.1 Caractériser les MHHI visés pour la protection afin d'identifier les services écologiques	CRECA	17 069 \$ ⁴	☒
1.1.2 Caractériser les MHH présentant une opportunité de conservation afin de préciser l'utilisation future	CRECA	52 081 \$ ⁵	☒
1.2.1 Uniformiser la qualité des données géomatiques quant à la nature et les limites des MHH potentiels	CIC	22 661 \$ ⁶	☒
SOUS-TOTAL – Dépenses dans le cadre de l'aide financière du MELCCFP :		143 500 \$	
1.2.2 Améliorer la qualité des données géomatiques sur les bandes riveraines (territoire du BV de la rivière Chaudière)	COBARIC	4 500 \$	☐
SOUS-TOTAL - Dépenses assumées par la MRC de La Nouvelle-Beauce :		4 500 \$	
TOTAL (1^{er} avril 2025 au 31 mars 2026)		148 000 \$	

Considérant que la MRC de La Nouvelle-Beauce a reçu une aide financière de 241 292 \$ et qu'elle a engagé un montant de 143 500 \$ entre le 1^{er} avril 2025 et le 31 mars 2026, un montant de 98 762 \$ serait encore disponible pour la mise en œuvre d'autres actions du PRMHH d'ici le 29 septembre 2028.

Un autre montant de 4 500 \$ fut engagé et dépensé durant la même période; toutefois, cette dépense fut assumée par la MRC de La Nouvelle-Beauce via son fonds dédié à la mise en œuvre de son PRMHH.

⁴ Résolution numéro 18276-02-2026 – Montant engagé : 15 517 \$ + 10 % de frais administratifs (1 552 \$) = 17 069 \$

⁵ Résolution numéro 18276-02-2026 – Montant engagé : 47 346 \$ + 10 % de frais administratifs = 52 081 \$

⁶ Résolution numéro 17775-11-2024 – Montant engagé : 20 601 \$ + 10 % de frais administratifs = 22 661 \$

Rapport de mise en œuvre du Plan régional des milieux humides et hydriques de La Nouvelle-Beauce 2025-2026

7 ÉVALUATION QUALITATIVE DE L'AVANCEMENT

La MRC de La Nouvelle-Beauce dresse un bilan positif de la première année de mise en œuvre de son PRMHH. Plusieurs projets ont débuté durant cette première année et d'autres sont à prévoir.

La plupart des projets initiés sont des projets d'acquisition de connaissances (orientation #1 du plan d'action). Débuter avec des projets de cette nature est un choix stratégique puisque les données acquises aujourd'hui permettront à la MRC de mettre en œuvre des projets règlementaires et de création/restauration de MHH en ayant des connaissances générales, mais aussi fines, des enjeux.

Mentionnons aussi la création de la page web dédiée au PRMHH de La Nouvelle-Beauce; il s'agissait d'une étape incontournable pour bien démarrer la mise en œuvre du PRMHH afin que tous puissent le consulter et en apprendre davantage sur la démarche et les actions en cours.

Ainsi, cette première année fut marquée par des activités d'acquisition de connaissances et ce même constat devrait transparaître pour la deuxième année de mise en œuvre (2026-2027).

Finalement, pour cette deuxième année de mise en œuvre, il serait souhaitable de mettre en place des mécanismes afin de suivre les pertes de MHH, mais aussi la restauration et la création de MHH sur le territoire sur une base annuelle, le tout dans le but de suivre l'atteinte de l'objectif d'aucune perte nette.

Rapport de mise en œuvre du Plan régional des milieux humides et hydriques de La Nouvelle-Beauce 2025-2026

ANNEXE 1. État d'avancement des actions issues du Plan d'action

		ACTION	ÉTAT D'AVANCEMENT
ORIENTATION 1	1.1.1	Caractériser les MHHI visés pour la protection afin d'identifier les services écologiques	Action débutée
	1.1.2	Caractériser les MHH présentant une opportunité de conservation afin de préciser l'utilisation future	Action débutée
	1.1.3	Caractériser les MHH ciblés pour le développement	Action non débutée
	1.2.1	Uniformiser la qualité des données géomatiques quant à la nature et les limites des MHH potentiels	Action débutée
	1.2.2	Améliorer la qualité des données géomatiques sur les bandes riveraines	Action débutée ⁷
	1.2.3	Compiler et intégrer aux données PRMHH les études de caractérisation des milieux naturels ainsi que les cours d'eau validés	Action non débutée
ORIENTATION 2	2.1.1	Lancer des appels de projets pour la visite de MHH protégés directement ou indirectement	Action à débiter prochainement
	2.1.2	Informar la population sur la qualité de l'eau des principaux cours d'eau	Action non débutée
	2.1.3	Promouvoir les fonctions des milieux humides et hydriques	Action non débutée
	2.2.1	Sensibiliser aux impacts des travaux sur le milieu hydrique et les fossés de drainage (remblai, construction, etc.)	Action non débutée
	2.2.2	Promouvoir l'éventail de PGO des eaux de pluie prévues au Guide du MELCCFP	Action non débutée
	2.3.1	Promouvoir la diffusion de la cartographie des MHum potentiels	Action non débutée
	2.3.2	Promouvoir les fonctions et services écologiques des milieux humides	Action non débutée
	2.3.3	Promouvoir les fonctions et services écologiques des bandes de protection riveraines	Action non débutée
ORIENTATION 3	3.1.1	Sonder l'intérêt des parties aux ententes de conservation volontaires d'enchâsser ces ententes dans la réglementation	Action non débutée
	3.1.2	Évaluer l'opportunité de retirer des MHum de l'affectation villégiature près des lacs Baxter et O'Neil	Action non débutée
	3.2.1	Inscrire à la réglementation municipale l'obligation de caractériser tout MHum ciblés en protection ou utilisation durable comme condition à une demande de permis d'urbanisme	Action non débutée
	3.2.2	Prévoir l'obligation de capter les eaux de ruissellement dans les aires d'alimentation des puits municipaux, selon les conditions du sol et la vulnérabilité des eaux souterraines	Action non débutée
	3.2.3	Régir les interventions dans les MHHI lors de la révision du Règlement sur l'abattage	Action non débutée

⁷ Territoire du BV de la rivière Chaudière – Complété / Territoire du BV de la rivière Etchemin : à débiter prochainement

Rapport de mise en œuvre du Plan régional des milieux humides et hydriques de La Nouvelle-Beauce 2025-2026

ACTION		ÉTAT D'AVANCEMENT
3.3.1	Accompagner les propriétaires vers la conformité des bandes riveraines	Action non débutée
	Maintenir et compléter le programme d'inspection et de mise aux normes des installations septiques dans les BV dont l'IQBP est mauvais ou très mauvais	Action non débutée
ORIENTATION 4	4.1.1 Soutenir et publiciser les initiatives et programmes de l'ALUS en Chaudière-Appalaches	Action non débutée
	4.1.2 Restaurer les bandes riveraines dans les bassins versants à faible IQM	Action non débutée
	4.1.3 Restaurer des cours d'eau à faible IQM et à problématique hydrogéomorphologique connue	Action non débutée
	4.2.1 Créer ou recréer 10 hectares de milieux humides dans les UA Monts-de-Frampton et Beaurivage	Action non débutée
	4.2.2 Créer ou recréer 6 hectares de milieux humides le long de la Chaudière	Action non débutée
	4.2.3 Créer, recréer ou restaurer 16 hectares de milieux humides sur les propriétés municipales rurales	Action non débutée

Rapport de mise en œuvre du Plan régional des milieux humides et hydriques de La Nouvelle-Beauce 2025-2026

ANNEXE 2. Informations sur les milieux humides à caractérisés à l'été 2026 dans le cadre des actions

1.1.1 et 1.1.2

Municipalité	Superficie	MHum d'intérêt ?	Justification (MHum d'intérêt)	Caractérisation
1.1.1 Caractériser les MHHI visés pour la protection afin d'identifier les services écologiques				
Saints-Anges	2,46 ha	Oui	Préoccupation de contamination de l'eau et affectation récréative au SAD	2026
1.1.2 Caractériser les MHH présentant une opportunité de conservation afin de préciser l'utilisation future				
Frampton	5,27 ha	Non	Non applicable	2026
Sainte-Marie	1,88 ha	Oui	Préoccupation d'inondation et débit de pointe	2026
Scott	0,24 ha	Non	Non applicable	2026
Sainte-Marie	0,48 ha	Non	Non applicable	2026
Sainte-Marie	2,37 ha	Non	Non applicable	2026